Honte à la fac de Toulouse qui honore Cruella der Leyen !

écrit par Christine Tasin | 9 juin 2023

Invitation presse - Toulouse, le 26 mai 2023

La Présidente de la Commission européenne recevra l'une des plus prestigieuses distinctions universitaires à l'Université Toulouse Capitole : le titre de Docteur *honoris causa*

Vendredi 9 juin 2023, Ursula von der Leyen présidente de la Commission européenne, sera accueillie à l'Université Toulouse Capitole. Lors d'une cérémonie, le Président de l'université, Hugues Kenfack, lui remettra le titre de Docteur *honoris causa* afin de célébrer son parcours exemplaire, et d'honorer son rôle stratégique actuel de cheffe de l'exécutif européen.

Invitation presse - Toulouse, le 26 mai 2023

La Présidente de la Commission européenne recevra l'une des plus prestigieuses distinctions universitaires à l'Université Toulouse Capitole : le titre de Docteur *honoris causa*

Vendredi 9 juin 2023, Ursula von der Leyen présidente de la Commission européenne, sera accueillie à l'Université Toulouse Capitole. Lors d'une cérémonie, le Président de l'université, Hugues Kenfack, lui remettra le titre de Docteur *honoris causa* afin de célébrer son parcours exemplaire, et d'honorer son rôle stratégique actuel de cheffe de l'exécutif européen.

Hugues Kenfack, Président de l'Université Toulouse Capitole
a le plaisir de vous convier à la cérémonie de remise du titre de DHC
à Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne
Vendredi 9 juin 2023 à 9 h Université Toulouse Capitole - 2 rue du Doyen Gabriel Marty, Toulouse

ACCREDITATION PRESSE obligatoire
Merci de préciser votre venue ou vos besoins à aude.olivier@ut-capitole.fr

Les mots me manquent pour commenter une telle ignominie, une telle crapulerie, un tel cirage de pompe à la nazie de Bruxelles. Oui, je dis bien nazi car elle a sur les mains des millions de morts ou de blessés à vie du vaxxin Covid. Entre autres. On pourrait aussi parler du suicide des agriculteurs et de l'euthanasie qui vise leurs vaches, de l'invasion migratoire qui fait entrer en masse des djihadistes chez nous, de la destruction de notre tissu industriel, de l'imposture climatique qui nous ruine, de la limitation atroce et croissante de nos libertés…

Christine Tasin

Lettre type à envoyer au Président de l'Université Toulouse-Capitole.

Monsieur le président de l'université Toulouse-Capitole,

Comme de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens, j'ai été consterné d'apprendre la remise du titre de Docteur honoris causa a`la présidente de la Commission européenne, Madame Ursula von der Leyen, le 9 juin prochain, pour son « parcours exemplaire ».

Depuis plus de deux ans, des eurodéputés, des médias européens et américains, des associations et des citoyens européens se battent pour avoir la lumière sur le contenu du contrat (mai 2021) passé par la Commission européenne avec Pfizer-BioNTech pour l'achat de 1,8 milliard de doses de vaccins anti-covid-19 (et pour un montant d'au moins 35

milliards d’euros).

Madame von der Leyen est naturellement au coeur de cette affaire en tant que présidente de la Commission européenne mais bien plus encore a` titre personnel pour avoir outrepassé ses fonctions en négociant directement, de manière privée et secrète (« affaire des SMS »), avec M. Bourla, PDG de Pfizer-BioNTech.

L’incapacité de Madame O’Reilly, médiatrice de l’Union européenne comme celle de la Cour des comptes européenne a` obtenir la vérité sur ces pré-négociations indiquent la gravité de cette affaire. L’absence totale de transparence autant sur les conditions de négociations que sur le contenu d’un contrat d’une telle importance constituent un effrayant déni des règles les plus basiques de la vie démocratique au sein des instances européennes.

Aujourd’hui, parmi les multiples plaintes et procédures juridiques afférentes a` cette affaire, deux plaintes en particulier ont été déposées a` la Cour de justice de l’Union européenne (l’une pour demander la publication des SMS échangés entre Madame von der Leyen et Monsieur Bourla, l’autre pour obtenir l’accès au contrat de mai 2021) et le parquet européen, récemment créé, s’est également saisi de cette affaire. A coté de ces plaintes administratives, une plainte pénale a été déposée début avril en Belgique a` l’encontre de Madame von der Leyen pour « Usurpation de fonctions et de titre », « destruction de documents publics » et « prise illégale d’intérêts et corruption ».

Il serait curieux par ailleurs que l’exemplarité du parcours de Madame von der Leyen fasse référence a` son parcours universitaire. Celui-ci a été très abondamment commenté par les médias de son pays de l’automne 2015 au printemps 2016, pour cause d’accusation de plagiat dans son travail de doctorat en médecine par la plateforme VroniPlagWiki spécialisée dans la recherche des plagiats universitaires.

Il s'agissait d'une accusation grave selon la jurisprudence allemande qui avait poussé à la démission plusieurs ministres auparavant. Au bout de six mois d'examen attentif, la commission d'évaluation de la faculté de médecine de Hanovre décidera de ne pas lui ôter son titre de doctorat au motif qu'il n'y avait pas "d'indice de tromperie délibérée", malgré la reconnaissance de plagiats à 32 reprises recouvrant près de 20% de la thèse. Cette remise en cause de la jurisprudence a suscité beaucoup d'incompréhension et de protestations tant du côté universitaire que chez les chasseurs de plagiat. Cette décision en faveur de Madame von der Leyen fut perçue comme une gifle retentissante pour celles et ceux qui respectent les normes académiques et ne veulent pas laisser les titres et les diplômes académiques dégénérer en médailles de carnaval. Tout universitaire attaché à une saine évaluation de l'inconduite scientifique pourra difficilement comprendre que l'Université française se compromette en honorant une personnalité aussi controversée dans les instances universitaires de son propre pays.

Vous comprendrez donc, Monsieur le président, que beaucoup se demandent quel est le « parcours exemplaire » que l'université Toulouse-Capitole souhaite saluer. Sans commenter davantage le peu d'estime que ledit parcours montre pour le monde universitaire, par son refus de se soumettre aux exigences les plus minimales de transparence sur la vie publique et par son non respect des procédures institutionnelles, l'attitude de Madame von der Leyen témoigne d'un mépris autant pour les institutions que pour les citoyennes et citoyens européens ; en tant que membre de la communauté universitaire, un tel honneur à une personne qui méprise de si importantes valeurs scandalise et inquiète.

Recevez, Monsieur le président, l'expression ….

Addendum : Divers liens qui détaillent certains faits évoqués :

1. Annonce de la remise du titre de DHC a`Madame von der Leyen (La Dépêche, 28 mai 2023):

https://www.ladepeche.fr/2023/05/28/ursula-von-der-leyen-bientot-honoree-par-luniversite-de-toulouse-11224465.php

Toulouse, le … juin 2023

2. Site de la Médiatrice européenne, Madame Emily O'Reilly : https://www.ombudsman.europa.eu/fr/doc/correspondence/en/157681

3. Plainte déposée par le New York Times auprès de la Cour de justice européenne (Euractiv, 14 février 2023) :

https://www.euractiv.fr/section/sante-modes-de-vie/news/le-new-york-times-saisit-la-justice-sur-laffaire-des-sms-entre-ursula-von- der-leyen-et-pfizer/

4. Cinq eurodéputées saisissent la justice européenne pour obtenir la publication des contrats d'achats de vaccins contre la Covid-19 dans leur intégralité (3 novembre 2021) : https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/12824/9

5. Ouverture d'une enquête sur l'achat des vaccins par le Parquet européen (Challenges, 14 octobre 2022) :

https://www.challenges.fr/monde/europe/covid-le-parquet-europeen-enquete-sur-l-achat-de-vaccins-par-l-ue_831596

6. Cour des comptes européenne (Rapport spécial 19/2022, 12 septembre 2022) :

https://www.eca.europa.eu/FR/publications/SR22_19

7. Plainte pénale déposée en Belgique contre Madame von der Leyen (Le Vif, 13 avril 2023) : https://www.levif.be/international/une- plainte-penale-en-

belgique-contre-ursula-von-der-leyen-dans-laffaire-des-sms-avec-pfizer-info-le-vif/

8. Des SMS qui valent 35 milliards de dollars (Blast, 3 mai 2023) : https://www.blast-info.fr/articles/2023/des-sms-qui-valent-35-milliards-de-dollars-UUHSSgQwS8GbJYBGg16BEA

9 . Les députés européens a`la tête de la COVI, la commission spéciale sur la pandémie de Covid-19, ont décidé de demander l'audition de Madame von der Leyen (Libération, 14 janvier 2023) : https://www.liberation.fr/checknews/covid-19-les-eurodeputes-haussent-le-ton-pour-obtenir-la-transparence-sur-les-contrats-entre-pfizer-et-la-commission-europeenne-20230114_J34PJ2EJRBHMHKX2XWJGQF7CDQ/S

10. Site de l'eurodéputée Michèle Rivasi, membre de la COVI : https://www.michele-rivasi.eu/medias/affaire-des-sms-la-cour-des- comptes-europeenne-fustige-la-commission-pour-lopacite-des-negociations-du-plus-gros-contrat-dachats-de-vaccins-deurope

11. Dossier sur le parcours de Madame von der Leyen (vidéo, 360Planète, Kla TV) : https://planetes360.fr/les-casseroles-dursula- von-der-leyen-presidente-de-la-commission-europeenne-accusee-dune-gigantesque-fraude-scientifique-c0vid-19-et-dune-campagne- de-propagande-par-des-parleme/

12. Site de la plateforme VroniPlagWiki spécialisée dans l'identification de plagiats :

https://vroniplag.fandom.com/de/wiki/Ugv/Pressespiegel

13. Une ministre allemande soupçonnée de plagiat (Le Figaro, septembre 2015) :

https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/09/26/97001-20150926FI

LWWW00157-une-ministre-allemande-soupconnee-de-plagiat.php

14. Réactions a`la décision de la commission d'évaluation de la faculté de médecine de Hanovre (presse allemande) :

a. Il est prouvé qu'Ursula von der Leyen a plagié dans sa thèse de doctorat. Malgré cela, elle ne doit pas rendre son titre. Pourquoi ? (Der Spiegel, 9 mars 2016) : https://www.spiegel.de/lebenundlernen/job/ursula-von-der-leyen-darum-darf- sie-ihren-doktortitel-behalten-a-1081520.html

b.Accusationsdeplagiatcontrelaministredela Défense:Ursulavonder Leyenpeutgardersondoctorat. Ainsi,Gerhard Dannemann, professeur de droit a`l'université Humboldt, estime que la justification de la MHH est problématique. "Elle constate des plagiats, mais cela ne doit pas être une faute professionnelle : C'est une contradiction en soi", a déclaré Dannemann au Tagesspiegel. (Tagesspiegel, 9 mars 2016) : https://www.tagesspiegel.de/wissen/ursula-von-der-leyen-darf-doktortitel-behalten- 3704800.html

c. Von der Leyen n'a baĉlé que "manuellement" sa thèse de doctorat (Telepolis, 10 mars 2016) :

https://www.telepolis.de/features/Von-der-Leyen-hat-nur-handwerklich-in-der-Doktorarbeit- geschlampt-3378883.html